



Le pilotage des réserves dans les régimes complémentaires en répartition

14e colloque du COR

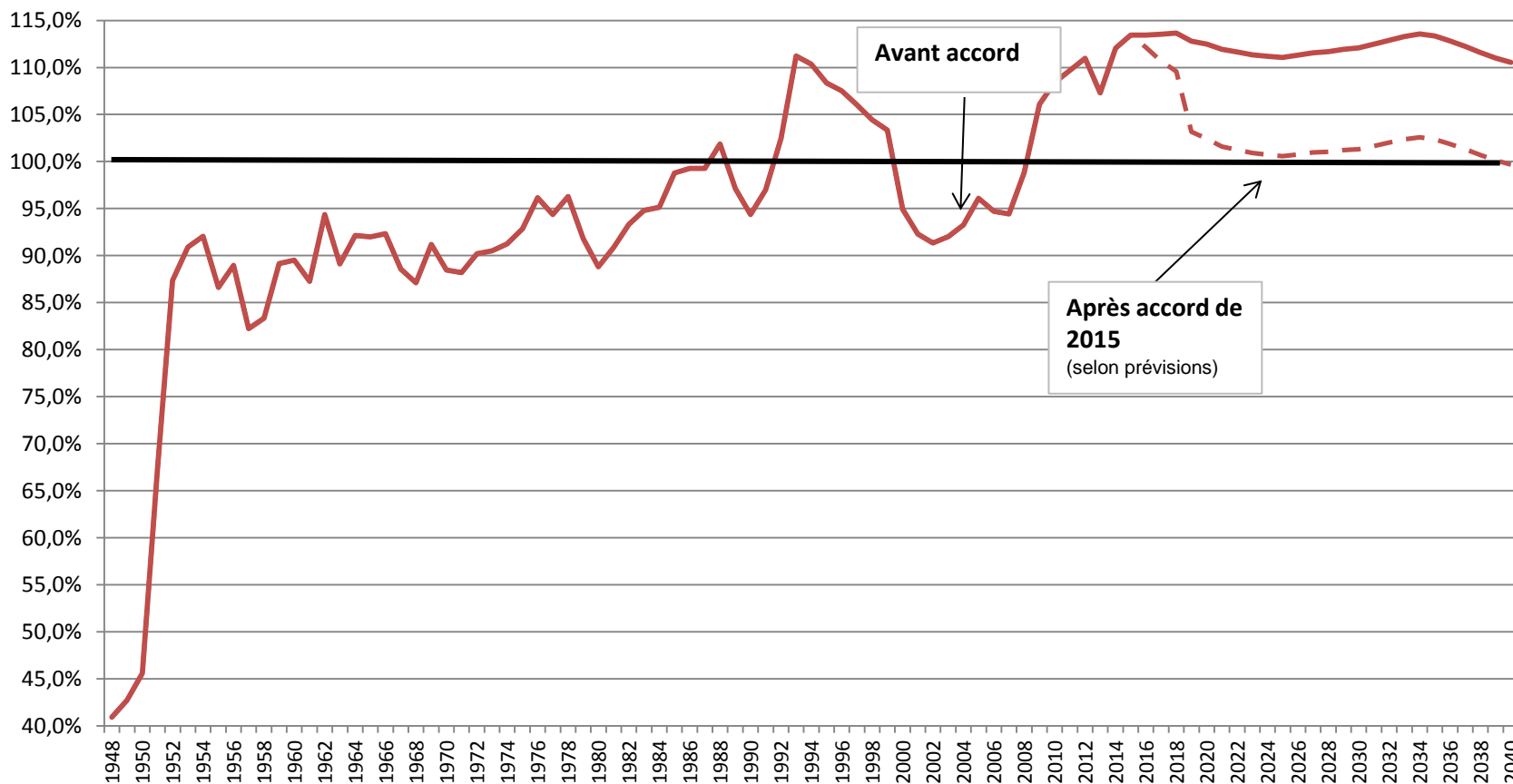
Le financement du système de retraite français

Jean-Jacques Marette
Directeur général honoraire
de l'AGIRC et de l'ARRCO

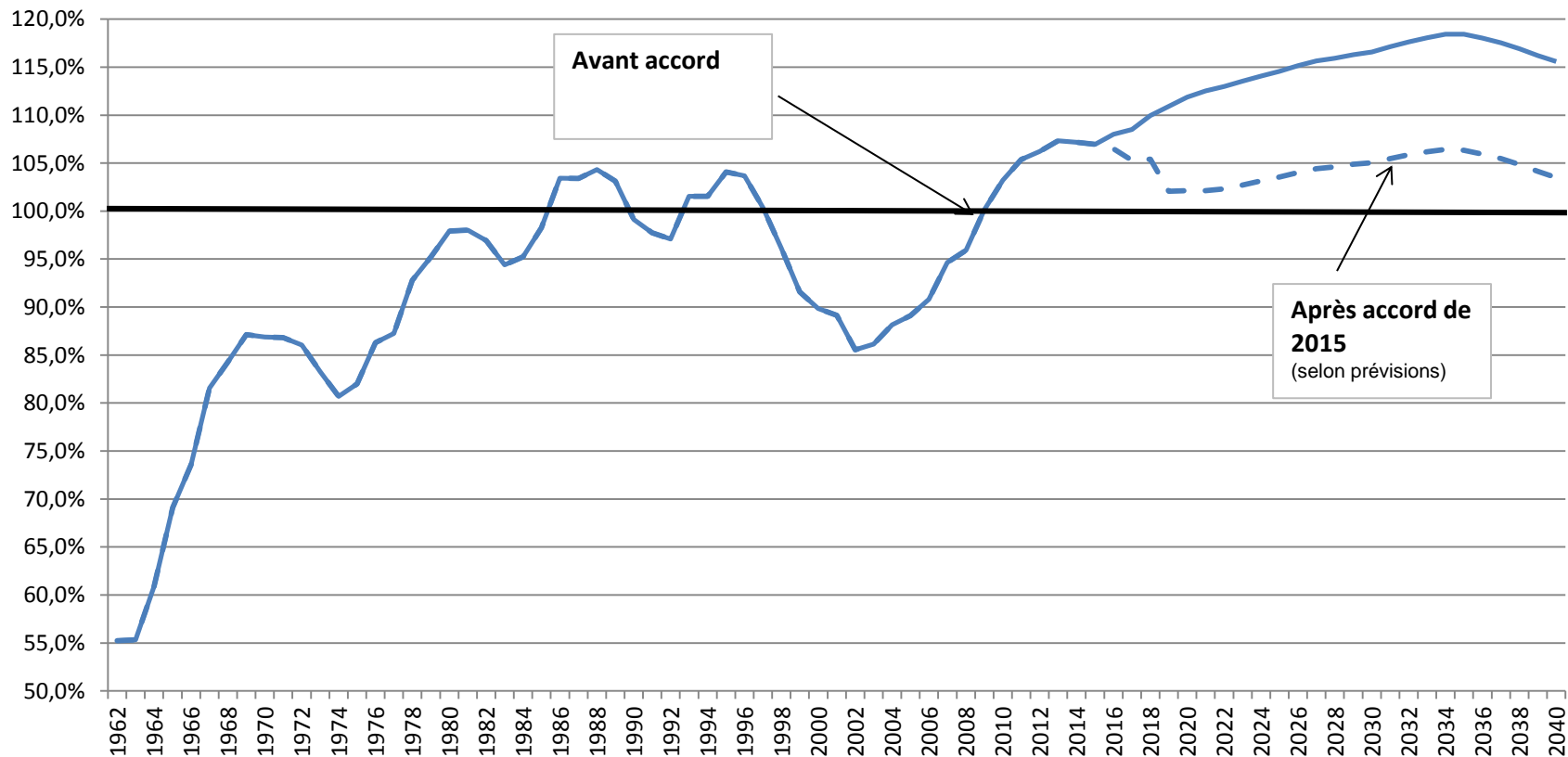
Les caractéristiques des régimes complémentaires

- Des régimes en répartition
 - La promesse du régime : les cotisations de l'année servent à financer les prestations de la même année
 - La nécessité d'un pilotage pluri-annuel pour lisser des évolutions:
 - d'ordre économique (évolution de la conjoncture)
 - ou démographique (vieillessement de la population)
- Gérés par les partenaires sociaux
 - L'obligation de l'équilibre
 - Le non recours à l'emprunt ou à la CADES

Le rapport de charge de l'AGIRC



Le rapport de charge de l'ARRCO



Réserves AGIRC-ARRCO au 31/12/2015

En milliards d'euros	AGIRC	ARRCO	TOTAL
RESERVE DE FONDS DE ROULEMENT	7,4	10,9	18,2
RESERVE DE FINANCEMENT	5,3	49,4	54,7
<i>En mois de prestations</i>	<i>2,5</i>	<i>11,8</i>	<i>8,7</i>
TOTAL DES RESERVES	12,7	60,3	72,9
PLACEMENTS (en valeur de marché)	4,3	54,7	59,0
<i>En mois de prestations</i>	<i>2,1</i>	<i>13,0</i>	<i>9,4</i>

Évolution du portefeuille en représentation de la réserve de financement AGIRC-ARRCO de 2007 à 2015

Evolution des portefeuilles-titres Agirc et Arrco 2007-2015 (en valeur de marché)		
Portefeuilles au 31-12-2007		59 224
Mouvements sur les portefeuilles liés à la trésorerie des opérations de retraite	Excédents de trésorerie 2008-début 2009	1 667
	Prélèvements de trésorerie 2009-2015	- 30 346
Gestion du bilan	Ecrêtement des réserves de gestion et d'action sociale	1 960
	Mensualisation	8 629
Gestion financière	Valorisation des portefeuilles et autres mouvements	17 899
Variation des portefeuilles 2007-2015		-191
Portefeuilles au 31-12-2015		59 033

Le rôle des réserves

- La réserve de fonds de roulement
 - L'optimisation de cette réserve dans les accords AGIRC-ARRCO de 2011 et 2013 (la mensualisation des prestations et des cotisations)
- La réserve de financement
 - Destinée à permettre le financement complémentaire que nécessite l'équilibre pluri-annuel des opérations de retraite du fait des évolutions conjoncturelles ou des décisions prises par les Partenaires sociaux

$$\begin{aligned} & \text{réserve initiale} \\ & + \text{Valeur actuelle V.A. des cotisations de 1 à n} \\ & + \text{V.A. des excédents financiers de 1 à n} \\ & = \\ & \text{V.A. des prestations de 1 à n} \\ & + \text{V.A. de la réserve de l'année n} \end{aligned}$$

Quel horizon pour le pilotage pluri-annuel ?

- Un ratio de pérennité suppose de donner une valeur à « n »
 - De 1951 à 1977, la valeur technique du point AGIRC calculée dans la perspective d'équilibre décennal du régime
 - 30 ans pour l'IRCANTEC
 - Le délai d'épuisement prévisionnel des réserves doit être au moins égal à l'espérance de vie de la génération atteignant l'âge légal de la retraite pour le RCI
 - 15 ans pour le régime de base allemand ou dans l'accord AGIRC-ARRCO de 2015
- La différence entre l'horizon de pilotage et l'horizon « d'orientation »

Comment apprécier le minimum de réserve ?

- Le ratio de précaution (exprimé en pourcentage des prestations)
 - 1,5 mois maximum dans le régime de base allemand
 - 18 mois pour l'IRCANTEC
 - 30 mois de prestations au 31/12/2014
 - 6 mois dans l'accord AGIRC-ARRCO de 2015
 - 9 mois au 31/12/2015
- Doit tenir compte de la taille du régime et de la volatilité de son assiette

Le pilotage actif/passif dans un régime en répartition

- La fixation du passif
 - L'horizon du pilotage pluri-annuel
 - La fixation du scénario macro-économique
 - Le calendrier des impacts de décisions politiques ou paritaires
- L'allocation stratégique de l'actif qui en découle
 - La stratification des placements
 - Court terme (2 ans ?)
 - Moyen/long terme
 - L'allocation stratégique au carrefour de 3 objectifs
 - La rentabilité
 - La sécurité
 - L'utilité sociale

Conclusion

- La nécessité de formaliser les règles de pilotage ...
- ... qui doivent tenir compte des caractéristiques des régimes (modèle interne ?)



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Présentation en ligne sur www.cor-retraites.fr

14^e colloque du COR

Le financement du système de retraite français



Suivez le colloque du COR sur twitter
@COR_Retraites et **#CCOR2016**